

Jeudi 18 décembre 2025

## AIRE DE STATIONNEMENT DE LA GUÉZANE

# L'évolution du PLU du Tilleul pour encadrer une pratique existante

*Le projet d'aménagement de l'aire de stationnement de la Guézane, prévu sur la commune du Tilleul, s'inscrit dans le schéma des mobilités de l'opération Grand Site. La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole intervient au titre de sa compétence en urbanisme, à travers l'évolution du Plan Local d'Urbanisme du Tilleul.*

### ENCADRER UN USAGE EXISTANT

Utilisé depuis plusieurs années comme une aire de stationnement lors de la période estivale, le terrain de la Guézane est mis à disposition gracieusement par ses propriétaires. Porté par ces mêmes propriétaires le projet prévoit d'améliorer l'intégration paysagère et l'organisation des stationnements existants. La procédure d'évolution du PLU du Tilleul vise à autoriser la création d'une aire de stationnement dans le respect des règles d'urbanisme et de la loi littoral. Le projet relèvera ensuite, pour son aménagement, de démarches portées par les propriétaires du terrain. Il ne s'agit pas d'augmenter le nombre de touristes dans les rues d'Étretat mais de répondre à des situations de saturation déjà constatées par le passé, notamment en période estivale.

### UN PROJET EXAMINÉ DANS LE CADRE D'UNE PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE

L'enquête publique menée l'été dernier a permis de recueillir près de 750 contributions. Des inquiétudes, comme des avis favorables ont été formulés. À l'issue de cette phase de concertation, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, assorti de recommandations portant notamment sur l'information des usagers, l'organisation du site, la sécurité des cheminements piétons et la gestion des cars de tourisme. Ces éléments seront pris en compte dans le cadre du programme d'actions mené par Grand Site, piloté par le syndicat mixte Falaise d'Étretat – Côte d'Albâtre, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés. La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole agit dans ce dossier en application stricte du PLU du Tilleul sans autorité sur le projet d'aménagement.

La création d'une aire de stationnement pour :

- Régulariser et sécuriser une pratique déjà existante
- Améliorer l'accès, l'organisation du stationnement et éviter le stationnement illicite le long des routes
- Mieux accueillir les cars (14 places) et les camping-cars (24 places)
- Améliorer l'intégration paysagère du parking
- Mieux gérer les déchets avec l'installation de poubelles et l'organisation d'un entretien régulier
- Gérer les pics de fréquentation avec la création d'une réserve temporaire de 265 places

**CONTACT PRESSE**

Sébastien VAU-RIHAL - [sebastien.vau-rihal@Lehavremetro.fr](mailto:sebastien.vau-rihal@Lehavremetro.fr) – 06 79 03 65 05

Pierre PISSAVY-YVERNAULT [pierre.pissavy-yvernault@lehavre.fr](mailto:pierre.pissavy-yvernault@lehavre.fr) – 06 79 03 61 45